

**ARRÊTÉ PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS DE L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES USAGERS AUX
CONSEILS CENTRAUX DE L'ECOLE D'ECONOMIE ET DE SCIENCES SOCIALES QUANTITATIVES DE TOULOUSE- TSE
SCRUTINS DES 5 et 6 DECEMBRE 2023**

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la Fonction Publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le Décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE ;

Vu le règlement intérieur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

Vu la décision cadre en date du 8 mars 2023 du Directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2023 portant organisation des opérations électorales partielles par vote électronique des 5 et 6 décembre 2023 à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse- TSE ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2023 relatif à la composition du bureau de vote centralisateur dans le cadre des élections par voie électronique des 5 et 6 décembre ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2023 relatif à la recevabilité des candidatures dans le cadre des élections partielles par vote électronique des 5 et 6 décembre 2023 à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE,

Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

ARRETE

Article 1 :

A l'issue des scrutins qui se sont déroulés les mardi 5 et mercredi 6 décembre 2023 par voie électronique, sont proclamés élus aux conseils centraux de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE, les personnes dont les noms figurent aux points 1-1 à 1-2 ci-après.

1.1- Conseil d'Administration

Collège des usagers autres que doctorants	Sièges à pourvoir : 1 Inscrits : 2419 Votants : 164 Blancs ou nuls :42 Valablement exprimés :122	Liste « KEVIN COGHETTO / MARIE-NELSY ABLI » : 1- Kevin COGHETTO 1- Marie-Nelsy ABLI	Titulaire Suppléant
--	---	--	------------------------

1.2- Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire

Collège des usagers autres que doctorants	Sièges à pourvoir : 1 Inscrits : 2419 Votants : 168 Blancs ou nuls : 18 Valablement exprimés : 150	Liste « VIVRE ETUDIANTS A TSE » 1- Matthias BESOMBES 2- Guillaume YATIBINGUI	Titulaire Suppléant
--	--	--	----------------------------

Article 2 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à la rectrice de la région académique Occitanie, publié sur les sites internet et intranet de l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE, et l'intranet de l'Université Toulouse Capitole et affiché dans les locaux de l'établissement.

Fait à Toulouse, le 7 décembre 2023

Le Directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

DocuSigned by:
Christian GOLLIER
F9D14C9A5C4F48B...

